

---

Dons en or et argenterie et hommage d'un hymne patriotique, présentés par les sections Mutius Scœvola et Bonnet-Rouge (Paris), en députation à la Convention, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons en or et argenterie et hommage d'un hymne patriotique, présentés par les sections Mutius Scœvola et Bonnet-Rouge (Paris), en députation à la Convention, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 79-80;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40260\\_t1\\_0079\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40260_t1_0079_0000_5);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

connaissance en sera donnée par les officiers municipaux aux comités de surveillance.

« Fait à Rochefort, le 8<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de la 2<sup>e</sup> année de la République, une et indivisible.

« Signé : LEQUINIO et LAIGNELOT; G. JAMET, secrétaire. »

Les sections de Mutius-Scévola et du Bonnet-Rouge réunies ont été admises à la barre. « Ces sections, a dit l'orateur, ne seront pas les dernières à être pénétrées du feu sacré que vous avez allumé sur l'autel de la philosophie dans le temple de la raison.

« Elles viennent, par le ministère de leurs comités révolutionnaires, déposer dans le temple de la liberté et aux pieds de ses vrais défenseurs 20 brancards chargés de vils instruments de la tyrannie et du fanatisme qui a été exercé dans leur ci-devant paroisse Saint-Sulpice, ces monuments de l'orgueil et de la superstition, qui, depuis l'origine des siècles, ont insulté la nature entière.

« Elles déclarent que ce temple superbe, dont le marbre, l'or et le bronze nous reprochent les larmes de la veuve et de l'orphelin, restera fermé jusqu'à sa régénération prochaine pour le retour à la raison. »

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse présentée à la barre par les sections de Mutius Scævola et du Bonnet-Rouge réunies. (2).

SECTIONS DE MUTIUS SCEVOVA  
ET DU BONNET-ROUGE, RÉUNIES.

« Représentants du peuple français,

« Vengeurs de la raison et de l'humanité, l'univers vous décernera, jusque dans les siècles les plus reculés la reconnaissance due à ses régénérateurs.

« Vous avez consacré le principe éternel de la raison en abjurant, dans le grand temple gothique de cette commune, les fanatiques erreurs de dix-huit siècles, cimentées par les tortures et le sang de nos pères. C'est le premier acte religieux rendu à la nature entière.

« Représentants français, les sections de Mutius Scævola et celle des Bonnets-Rouges ne seront pas les dernières à être pénétrées du feu sacré que vous avez allumé sur l'autel de la philosophie dans le temple de la raison.

« Ils viennent, par le ministère de leurs comités révolutionnaires déposer dans le temple de la liberté et aux pieds de leurs vrais défenseurs, vingt brancards chargés de vils instruments de la tyrannie et du fanatisme qui ont été exercés dans la ci-devant paroisse Saint-Sulpice, ces monuments de l'orgueil et de la superstition qui, depuis l'origine des siècles ont insulté la nature entière.

« Ils déclarent que ce temple superbe, dont le marbre, l'or et le bronze nous reprochent les larmes de la veuve et de l'orphelin, restera fermé

jusqu'à la régénération prochaine pour le retour à la raison.

« Digne et célèbre Montagne, poursuis tes glorieux travaux, tu avances à grands pas vers le bonheur du genre humain.

« Nos vœux sont que tu dégages le peuple français de la chicane oppressive qui l'ont plongé dans le malheur; que tu presses l'éducation nationale commune et uniforme pour tous et qu'elle facilite principalement l'indigent vertueux.

« 22 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats*  
et des *Décrets* (1).

Les sections de l'indivisibilité, des Droits de l'homme, des Halles et de Mutius Scævola viennent déposer sur l'autel de la patrie l'or et l'argent qui ornaient leurs églises. L'offrande est

(1) *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 420, p. 295). D'autre part, le *Moniteur universel* [n° 54 du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 219, col. 3], le *Journal de la Montagne* [n° 164 du 23<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (mercredi 13 novembre 1793), p. 1210, col. 2], le *Mercur universel* [23 brumaire an II (mercredi 13 novembre 1793), p. 207], col. 2] et l'*Auditeur national* [n° 417 du 23 brumaire an II (mercredi 13 novembre 1793), p. 4] rendent compte de l'admission à la barre de toutes ces députations dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel*.

Des députations sont introduites. Elles annoncent qu'elles sont chargées par plusieurs sections de Paris pour apporter à la Convention les richesses d'un culte proscrié. La superbe arche de Saint-Paul, un grand nombre de chasses presque d'une égale richesse, 12 brancards portant des calices, des candélabres, des chappes, et mille autres objets provenant des églises de Paris, de Saint-Paul, de Saint-Sulpice, des caisses pleines de sacs d'argent, des bustes dorés d'évêques, de moines, des Saint-Esprit, une longue sacoche remplie de numéraire, un caisson plein d'écus, traîné par 10 hommes, et le contenu d'un chariot plein d'or et d'argent venu du département de la Nièvre, entrent dans la salle des séances de la Convention, au bruit des applaudissements universels et des cris de : *Vive la République!*

II.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne*.

Les sections de l'arsenal, de l'indivisibilité et des Droits de l'homme déposent 18 brancards chargés des dépouilles précieuses de l'église Saint-Paul et annoncent qu'elles sont suivies de deux voitures qui apportent le reste.

La section de Mutius Scævola et autres situées dans l'arrondissement de la ci-devant paroisse de Saint-Sulpice présentent des monuments non moins considérables de l'orgueil et du fanatisme.

III.

COMPTE RENDU du *Mercur universel*.

Les sections de la Réunion et de l'indivisibilité, celles de Mutius Scævola et du Bonnet-Rouge viennent déposer les vases et les nombreux objets d'argenterie des églises Saint-Paul, Saint-Sulpice. (*Les plus vifs applaudissements les accueillent.*)

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 173.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 769.

faite avec le patriotisme le plus pur et avec des hommages sans nombre rendus à la raison et à la philosophie. L'un des citoyens de ces sections a chanté un hymne que nous avons presque entièrement recueilli; nous allons le rapporter :

Que les autels du fanatisme  
Tombent à nos pieds abattus;  
Dignes suppôts du despotisme  
Soyez avec lui confondus.  
O cri puissant de la nature,  
Remplis nos esprits et nos cœurs !

Et qu'à la fois, des imposteurs  
Disparaisse la race impure.  
O toi ! qui vois nos cœurs,  
Écoute nos accents;  
Délivre-nous des imposteurs;  
Sauve-nous des tyrans !

Le fanatique atrabilaire  
Nourri de superstitions,  
Avait d'une affreuse chimère  
Composé sa religion  
Son âme atroce est endurcie,  
Rien n'a plus sur lui de pouvoir  
Et, dénaturé par devoir,  
Il trahit son sang, sa patrie.  
O toi ! qui vois nos cœurs..., etc., etc.

Écoutez le signal terrible  
Du fanatisme en ses fureurs;  
Regardez ce carnage horrible,  
Entendez ces lugubres pleurs :  
Le frère est teint du sang du frère  
La femme égorge son époux;  
En brisant les nœuds les plus doux,  
Le fils assassine son père.  
O toi ! qui vois nos cœurs, etc., etc.

Joyau céleste, flamme pure,  
Portion de la divinité,  
Dont le maître de la nature  
Fit présent à l'humanité :  
O raison ! lumière de l'âme,  
Dispose en entier, de mon sort;  
Éclaire-nous jusqu'à la mort;  
Fais luire en nous toujours ta flamme.

Fuyez à son aspect,  
Atomes imposteurs :  
Vertu, Patrie et Liberté  
Sont les dieux de nos cœurs.

Cet hymne a été chanté avec enthousiasme; chaque couplet a été marqué par les plus vifs applaudissements.

L'orateur annonce que Saint-Sulpice sera fermée jusqu'à sa régénération.

L'un des pétitionnaires chante un hymne qui terminait par ce refrain :

Délivrez-nous des imposteurs,  
Sauvez-nous des tyrans !

Les pétitionnaires font observer que 12 voilures chargées d'argenterie les accompagnent. Ces objets auxquels sont joints des ornements de diverses églises, ainsi que des pierres précieuses, sont renvoyés au comité d'inspection avec mention honorable.

#### IV.

##### COMPTE RENDU de l'Auditeur national.

Les sections réunies de l'Arsenal, de l'Indivisibilité et des Droits-de-l'Homme apportent l'arche de la ci-devant église Saint-Paul, avec des calices, soleils et autres instruments de prêtres. Elles annoncent qu'elles font conduire à la Monnaie deux voilures chargées d'argenterie.

**Le citoyen Beauval, le citoyen Marie, le citoyen Fosserier, vicaire de Saint-Sauveur de Paris, abdiquent les fonctions sacerdotales (1).**

*Suit le texte de la déclaration du citoyen Fosserier, d'après un document des Archives nationales (2).*

« Législateurs,

« La volonté nationale a toujours été et sera toujours la règle de ma conduite. Je saisis l'occasion de faire un hommage public à ma patrie, comme je la vois toute en vous, législateurs, c'est dans vos mains que je donne la démission de ma place de *premier vicaire de Saint-Sauveur de Paris*. Je renonce, de ce jour, au ministère du culte catholique, recevez mes lettres d'ordre. J'ai notifié au commissaire de police de la section Bon-Conseil, en l'informant de ma résolution, que je vous remettrai mes titres. Sollicitez une faible retraite après des études dispendieuses et quinze années de ministère, ce serait douter de votre humanité, législateurs : j'en suis incapable. Je demande acte du dépôt et de ma déclaration.

« Agréez l'assurance de l'attachement le plus inviolable.

« Jean-Baptiste-Marie FOSSERIER, natif de Paris.

« Le 22 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible. »

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (3).

Le premier vicaire de la paroisse de Saint-Sauveur de Paris écrit qu'il renonce à la prêtrise et demande une indemnité pour quinze ans de service.

Renvoyé au comité des finances.

Adresse de la Société populaire de la ville d'Uzel, département des Côtes-du-Nord.

« Le tyran d'Angleterre et son exécrable ministre, dit cette Société, ont fait égorger Baillet et commandé le supplice de Beauvais dans l'infâme ville de Toulon, rien ne peut contenir le juste ressentiment des républicains; ils vous crient tous vengeance. Vous tenez entre vos mains la foudre nationale : lancez-la contre Londres, ne faites la paix qu'avec les sans-culottes de cette île; ils sont purs comme les sans-culottes français.

« N'offrez point de millions pour vous apporter la tête de George, les hommes libres veulent aller la chercher et y joindre celle de Pitt; dites un mot, et bientôt vous verrez ces deux monstres abattus. »

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (4).

Viennent ensuite les citoyens de la section de Mutius-Scevola qui déposent aussi 20 brancards chargés de l'or et de l'argenterie de la ci-devant église Saint-Sulpice.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 173.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 769.

(3) *Moniteur universel* [n° 54 du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 219, col. 1].

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 174.